



Balcon en partie commune- quel recours quand travaux ?

Par **Domino148**, le **24/06/2014** à **01:18**

Bonjour,

Le conseil syndical de mon immeuble a validé la réalisation d'une mise en sécurité de la façade de mon immeuble dans lequel je suis propriétaire d'un appartement sans que j'en sois informée.

J'ai donc eu la désagréable surprise en rentrant chez moi de découvrir que toutes les corniches de mes fenêtres ainsi qu'une partie de mon balcon avaient été détruites!

Pouvez-vous me dire si cela est légal? Quels recours puis-je avoir sachant que je subis cela alors que mon appartement est actuellement en vente et qu'aucun travail de restauration n'est prévu à court terme.

Par avance merci de votre aide.

Par **HOODIA**, le **24/06/2014** à **06:54**

Il y a urgence pour raison de sécurité, donc action par syndic et accord du CS ...

Le fait que vous ne soyez pas au courant, et que seule la vente de votre bien soit importante est une autre réflexion...

"N'ayez pas peur" de communiquer avec le CS ou le syndic !

L'AG à venir devrait proposer des devis pour la réparation.

Par **pieton78**, le **24/06/2014** à **21:39**

Renseignez-vous sur le devenir de ces travaux, vous pouvez proposer une résolution à l'AG avec devis à l'appui pour ces réparations.